

Vers une nouvelle commission d'enquête parlementaire sur les sectes

Par Charlotte Chaffanjon 29/02/2008 Le Point.fr



Jacques Myard, député-maire UMP de Maisons-Laffite © JEAN AYISSI / AFP

Invité vendredi matin de *Preuves à l'appui*, l'émission diffusée sur LCI en partenariat avec *Le Point*, le député-maire communiste de Montreuil, Jean-Pierre Brard, a annoncé que son collègue Jacques Myard avait demandé officiellement la création d'une commission parlementaire sur les sectes. Le député-maire UMP de Maisons-Laffite explique au point.fr le sens de sa démarche. [Nous publions en exclusivité sa proposition](#) qui est désormais sur le bureau de Bernard Accoyer, le président de l'Assemblée nationale.

Lepoint.fr : Pourquoi voulez-vous créer une nouvelle commission parlementaire sur les sectes ?

Jacques Myard : Il y a aujourd'hui en France une multiplication de charlatans et de psychothérapeutes à la petite semaine qui promettent à de pauvres gens dépressifs la guérison. En fait, ces gens-là appartiennent à des sectes et les escroquent. J'ai donc officiellement signé vendredi ma demande de création d'une commission parlementaire sur les aspects paramédicaux et médicaux des dérives sectaires. Elle est en possession de Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, qui doit la soumettre au bureau de l'Assemblée nationale.

Lepoint.fr : Sur quoi porteraient les travaux de cette commission ?

J.M : Je veux que la commission fasse le point sur ces médecines qui abusent nos concitoyens. Il faut qu'un décret d'application interdise une bonne fois pour toutes ce genre de pratique. Pour avoir participé à trois commissions parlementaires sur les sectes depuis 1995 - sur les sectes en général, sur le thème du financement des sectes et sur le thème de l'enfance volée et les mineurs victimes de sectes -, je sais que les avancées sont possibles. Il faut poursuivre le combat.

Lepoint.fr : Comment avez-vous accueilli les propos que l'hebdomadaire VSD prête à Emmanuelle Mignon, directrice de cabinet de Nicolas Sarkozy, qui aurait qualifié les sectes de "non-problème" ?

J.M : La question est délicate, puisque Emmanuelle Mignon a démenti ces propos. Mais, quoi qu'il en soit, on ne peut que constater qu'il y a aujourd'hui un réel et fort danger de dérive sectaire en France. À partir de là, on ne peut pas en faire un non-problème !

Lepoint.fr : Êtes-vous d'accord avec Nicolas Sarkozy lorsqu'il déclare que ce n'est pas à lui "de dire si la Scientologie est une secte" ? (voir notre article du 21 février)

J.M : Je suis d'accord avec cette déclaration du président de la République, car personne ne peut définir ce qu'est une secte. Nous devons, en revanche, apprécier quelles sont les dérives sectaires qui tombent sous le coup de la loi. Et là, les critères sont connus : enfermement d'enfants, non-assistance à personne en danger, captation d'héritage... À ce titre, la Scientologie et les témoins de Jéhovah sont clairement coupables de dérives sectaires. Les témoins de Jéhovah enferment des enfants, la Scientologie harcèle les gens qui veulent s'en sortir... Rien que pour cela, on peut les soupçonner d'être des sectes.